



Action
Protection
Gestion environnementale



Mémoire

Consultation sur le projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



Table des matières

Table des matières	2
Présentation de l'organisme	3
Résumé du dossier	4
Préoccupations	5
Eau et lixiviats	5
Gaz à effet de serre	5
Politiques de gestion des déchets	6
Trois PGMR distincts	6
Soutien aux initiatives locales	7
Intégration des ICI	8
La fermeture de l'agrandissement	8
Conclusion	9



Présentation de l'organisme

EURÊKO! est un organisme régional formé de professionnels engagés pour la restauration, la protection et la conservation des écosystèmes. Toutes les interventions mises en œuvre font appel à l'éducation et la participation des collectivités, et visent les interactions harmonieuses des activités humaines, de la faune et de la flore. Influenceur crédible, EURÊKO! œuvre dans le sens d'une transition socioécologique harmonieuse.

EURÊKO! influence les comportements des individus et des collectivités par le biais de projets structurants et inspirants qui améliorent la qualité de nos milieux naturels et humains. Ses employés, passionnés, créatifs et perspicaces, transforment les systèmes économiques, politiques et sociaux grâce à des solutions ingénieuses et flexibles. Enraciné dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, EURÊKO! est une source d'inspiration à l'échelle provinciale et nationale.

La gouvernance de l'organisme est à l'image de ses valeurs qui nourrissent ses actions c'est-à-dire celles du respect, de la collaboration, de l'engagement, de la créativité et du professionnalisme. L'environnement stimulant, dynamique et équitable, dans lequel évoluent les employés, les administrateurs et les bénévoles, est garanti par des échanges riches et transparents.



Résumé du dossier

Le projet d'agrandissement consiste en l'ajout de 16 cellules d'une superficie totale de 24,14 ha au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station. L'opération se déroulerait en deux phases, soit l'aménagement de 2 cellules dans la continuité des 12 déjà autorisées, puis de 14 sur un terrain adjacent.

À son ouverture en 2014, ce LET devait répondre aux besoins des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ainsi que de la communauté de Mashteuiatsh. Aujourd'hui, il dessert l'ensemble du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

S'étant engagée à couvrir un plus large territoire, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), l'organisme municipal qui exploite le LET, a obtenu en 2018 l'autorisation d'y enfouir jusqu'à 203 500 tonnes de déchets par an, soit 133 500 tonnes de plus qu'à l'origine. Cette hausse a fait diminuer la durée de vie du LET, qui atteindrait sa capacité maximale vers 2032, d'où la proposition de procéder à son agrandissement.

Les cellules seraient construites, remplies et refermées graduellement selon les étapes suivantes. La Régie procéderait à des travaux de déboisement, d'excavation et de remblai, en plus d'aménager des routes d'accès. Elle mettrait ensuite en place une barrière imperméabilisante, une couche de matériaux drainants, un réseau de collecte du lixiviat et un système de collecte des biogaz. Une fois la cellule pleine, elle installerait un système de recouvrement étanche.

La RMR prévoit également la construction d'une nouvelle station de pompage afin de gérer le lixiviat provenant des cellules de la deuxième phase de l'agrandissement. Le projet se poursuivrait jusqu'en 2048 et il nécessiterait un investissement de 107 M\$.



Préoccupations

Eau et lixiviats

L'analyse du dossier du registre environnemental no 3211-23-086 révèle que l'étude d'impact du projet d'agrandissement du LET se concentre principalement sur le suivi des paramètres conventionnels, tels que la DBO5, la DCO, les matières en suspension, l'azote, le phosphore et certains métaux lourds (plomb, zinc, cuivre). Bien que ces paramètres soient essentiels pour évaluer la qualité de l'effluent traité, le dossier ne fournit aucune indication quantitative sur la capacité du système à éliminer les contaminants émergents pour ne nommer que ceux-là :

- Nutriments (nitrates) ;
- Métaux lourds (nickel, cadmium, mercure) ;
- Composé chimique toxique (cyanure) ;
- Composés organiques volatils (COV) et semi-volatils ;
- Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ;
- Résidus pharmaceutiques et microplastiques.

Les lixiviats ne sont pas complètement éliminés par les procédés de traitement prévus dans le projet d'agrandissement du LET.

Recommandation 1.

Élargir le suivi des lixiviats aux contaminants émergents et documenter les résultats afin de prévenir les impacts sur le milieu récepteur et sur la santé humaine.

Gaz à effet de serre

L'agrandissement du LET entraîne une augmentation attendue des émissions de gaz, notamment le méthane (CH₄) et le dioxyde de carbone (CO₂), issus de la décomposition anaérobie des matières organiques enfouies. Les données présentées se concentrent principalement sur les gaz classiques et ne mentionnent pas les composés organiques volatils (COV) émergents ni les gaz



odorants responsables de nuisances potentielles pour les populations avoisinantes.

De plus, les conditions extrêmes (pannes du système de captage, surproduction de biogaz, changements climatiques affectant la ventilation des gaz) ne sont pas pleinement précisées.

Recommandation 2.

Élargir le suivi des gaz à effet de serre à ceux émergents, s'assurer chaque année de l'efficacité du captage des biogaz et préciser les actions à entreprendre lors de conditions extrêmes.

Politiques de gestion des déchets

L'agrandissement du LET s'inscrit au dernier maillon de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Enfouissement), conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PGMR). Si l'extension du site permet de gérer un plus grand volume de déchets, elle ne résout pas les problématiques fondamentales liées à la surproduction de matières résiduelles.

Comme souligné dans les PGMR du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la réduction à la source demeure le maillon le plus efficace au niveau environnemental, mais reste encore insuffisamment utilisée. Les efforts sont concentrés sur le recyclage et la valorisation, alors que la prévention, le réemploi et la réduction à la source représentent le levier principal pour limiter les flux entrants au LET.

Recommandation 3.

Mettre en place des mesures réglementaires favorisant la réduction à la source en bannissant plusieurs produits à usage unique et en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Trois PGMR distincts

Dans la région et leur impact serait plus, trois plans de gestion régionale des matières résiduelles (PGMR) sont produits par la Ville de Saguenay, la MRC du Fjord-du-Saguenay et le Lac-Saint-Jean pour un LET.



De belles initiatives, qui se font à un endroit, peuvent être reproduites à l'ensemble de la région. Les efforts ainsi fragmentés auraient un impact plus grand s'ils étaient appliqués à l'ensemble de la région. Leur union améliorerait l'accès aux services pour tous et favoriserait l'optimisation de la valorisation économique des matières résiduelles détournées de l'enfouissement. Cette démarche renforcerait la cohérence des actions, améliorerait la planification régionale et favoriserait une gestion durable du LET.

Recommandation 4.

Adopter une politique commune avec un PGMR régional et créer un comité avisier chargé du suivi et de la concertation.

Soutien aux initiatives locales

Dans la région, plusieurs initiatives existent déjà pour favoriser la réduction à la source et le réemploi, notamment des programmes de réemploi, des boutiques de vrac, des ateliers de réparation et des subventions pour les couches lavables ou les produits d'hygiène féminine réutilisables. Ces initiatives bénéficient à l'ensemble du territoire et contribuent à réduire les déchets envoyés aux lieux d'enfouissement.

Plusieurs industries, commerces et institutions (ICI) souhaiteraient développer des projets innovateurs de réduction à la source et de réemploi, mais ne disposent pas de références claires ou d'accompagnement pour savoir où s'adresser et comment structurer leurs initiatives.

Recommandation 5.

Mettre en place un fonds commun régional permettant de servir de point de référence centralisé pour orienter et faciliter la création de nouveaux projets sur l'ensemble du territoire.



Intégration des ICI

Les ICI représente environ 40 % des matières résiduelles générées au Québec (Recyc-Québec, 2023). Les services municipaux de collecte sont principalement destinés au secteur résidentiel, ce qui limite la portée des interventions auprès des ICI. Ces derniers doivent souvent gérer leurs matières résiduelles de manière autonome, selon leurs ressources et priorités, ce qui entraîne une participation inégale et plus faible aux pratiques de recyclage, de compostage et de réemploi. Le coût d'enfouissement demeure presque autant abordable que les coûts associés à la mise en place de systèmes internes de tri ou de valorisation.

Recommandation 6.

Augmenter le coût d'enfouissement des ICI afin de rendre logique la gestion et le tri des matières résiduelles. Jouer un rôle actif dans la mise en place d'initiative porteuse principalement pour les institutions.

La fermeture de l'agrandissement

Un suivi d'un plan de gestion post-fermeture détaillé est essentiel pour prévenir les impacts environnementaux à long terme du LET, notamment la contamination des sols et des eaux, la génération continue de lixiviats et d'émissions de gaz à effet de serre. Un programme de surveillance environnementale à long terme permet de détecter rapidement toute anomalie et d'intervenir avant que des effets durables ne se produisent. Enfin, des garanties financières assurent que les mesures correctives resteront opérationnelles même après la fin de l'exploitation, protégeant ainsi les milieux récepteurs et garantissant la sécurité des populations.

Recommandation 7.

Le projet devrait prévoir un plan de gestion post-fermeture détaillé, accompagné d'un programme de surveillance environnementale à long terme avec des garanties financières assurant la pérennité des mesures correctives.



Conclusion

L'agrandissement du LET ne constitue qu'une solution temporaire et réactive. Sans mesures complémentaires, l'agrandissement du site revient simplement à repousser le problème sans le régler, créant une pression pour de nouveaux agrandissements. À chaque fois, ce sont des impacts sur les émissions de gaz à effet de serre, la qualité des lixiviats et la biodiversité sans compter le coût financier qui en découle.

L'approche de réduction à la source, de réemploi et de valorisation permet de limiter la dépendance aux agrandissements successifs et de promouvoir une gestion durable des déchets sur le long terme, tout en répondant aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l'enfouissement. Le cas contraire revient à laisser le problème aux générations futures.